



Programme de subvention pour parents – Centre désigné

Qu'est-ce que la subvention pour parents – Centre désigné?

Le subvention pour parents – centre désigné est un programme de support financière à l'intention des familles à faible et à moyen revenu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick accorde pour aider à compenser les frais de garde. Le subvention pour parents dont les enfants fréquentent un Centre désigné de la petite enfance du Nouveau-Brunswick contribue à résoudre le problème des services de garde abordables pour les familles de la province.

Le subvention pour parents dans les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick vise l'atteinte de deux résultats :

1. Les familles ayant plusieurs enfants d'âge préscolaire ne paieront pas plus de 20% de leur revenu familial annuel brut du ménage en frais pour les services d'apprentissage et de garde peu importe leur revenu familial annuel brut.
2. Un ménage admissible ayant un revenu familial annuel brut total de moins de 37 500\$ est admissible à des services d'apprentissage et de garde gratuits.
3. Le montant maximum du subvention pour les familles dont le revenu annuel brut total du ménage est plus de 37 501\$ est de 36,90\$/jour pour les nourrissons et de 31,20\$/jour pour les enfants d'âge préscolaire.

Qui en bénéficie?

Les familles à faible et moyen revenu, en particulier celles qui ont plusieurs enfants âgés de moins de cinq ans bénéficieront d'avantages financiers plus importants, puisqu'elles ne défrayeront pas plus de 20 % de leur salaire brut annuel.

Pourquoi cette mesure est-elle mise en œuvre?

Dans le rapport de la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick, les parents ont fait part de leurs préoccupations au sujet de la hausse des frais de garde au Nouveau-Brunswick. Cette nouvelle mesure rendra les services de garde plus abordables pour un plus grand nombre de familles du Nouveau-Brunswick.



Exemple 1 – Une famille avec un nourrisson, un enfant d’âge préscolaire; revenu brut familial = 37 501\$

	Coût annuel avec le programme d’assistance aux garderies (dans les services de garderie éducatifs non désignés)	Coût annuel avec la politique de faible coût (dans les Centres désignés)
Taux quotidien estimé (39\$/jour nourrisson 33\$/ jour préscolaire)	18 720\$ / an	18 720\$ / an
Subventions (260 jours estimés)	12 032,80 \$ (25,01\$/jour pour nourrisson 21,27\$/jour préscolaire)	17 705,17\$ (36,90\$ / jour pour nourrisson 31,20\$ /jour pour préscolaire)
Le parent paie	4 542,20\$/ an	1 014,83 \$ / an

Exemple 2 – Une famille avec un nourrisson, un enfant d’âge préscolaire; revenu brut familial = 57 000\$

	Coût annuel avec le programme d’assistance aux garderies (dans les services de garderie éducatifs non désignés)	Coût annuel avec la politique de faible coût (dans les Centres désignés)
Taux quotidien estimé (39\$/jour nourrisson 33\$/ jour préscolaire)	18 720\$ / an	18 720\$ / an
Subventions (260 jours estimés)	2 852,20 \$ (5,94\$/jour pour nourrisson 5,03\$/jour préscolaire)	7 319\$ (14,75\$ / jour pour nourrisson 12,51\$ /jour pour préscolaire 0,89\$ plafond du revenu)
Le parent paie	15 867,80\$/ an	11 401\$ / an



Exemple 3 – Une famille avec un nourrisson, un enfant d’âge préscolaire; revenu brut familial = 75 700\$

	Coût annuel avec le programme d’assistance aux garderies (dans les services de garderie éducatifs non désignés)	Coût annuel avec la politique de faible coût (dans les Centres désignés)
Taux quotidien estimé (39\$/jour nourrisson 33\$/ jour préscolaire)	18 720\$ / an	18 720\$ / an
Subventions (260 jours estimés)	590,20\$ (1,23\$/jour pour nourrisson 1,04\$/jour préscolaire)	3 580,20\$ (6,13\$ / jour pour nourrisson 5,20\$ /jour pour préscolaire 2,44\$ plafond du revenu)
Le parent paie	18 129,80\$/ an	15 410\$ / an

Exemple 4 – Une famille avec un nourrisson, deux enfant d’âge préscolaire; revenu brut familial = 90 000\$

	Coût annuel avec le programme d’assistance aux garderies (dans les services de garderie éducatifs non désignés)	Coût annuel avec la politique de faible coût (dans les Centres désignés)
Taux quotidien estimé (39\$/jour nourrisson 33\$/ jour préscolaire)	27 300\$ / an	27 300\$ / an
Subventions (260 jours estimés)	0\$	9 300,20\$ / (35,77\$ plafond revenu)
Le parent paie	27 300\$/ an	17 999.80\$ / an

Pour information

1 888 762 8600

